

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
COMMUNE DE MEYMAC**

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**DECISION N°2024-09-24**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

Un avenant n°1 est conclu avec l'entreprise SAS Hypostyle Agence d'architecture et de patrimoine – 1 rue de la Neuville – 02 250 HOUSSET, titulaire de la mission de maîtrise d'œuvre pour le changement des menuiseries extérieures du centre d'art contemporain de Meymac, concernant plusieurs modifications du contrat initial tel que les délais de réalisation et une modification ayant une incidence financière suite à une nouvelle estimation du coût de travaux.

L'avenant à ce contrat de Maitrise d'œuvre présente une plus-value de + 5 687.50 € HT soit + 6 825.00 € TTC, le nouveau montant de cette mission est de 57 592.50 € soit 69 111.00 € TTC.

Meymac, le 16 Septembre 2024

Le Maire de Meymac,

  
Philippe BRUGERE



**REÇU LE**  
**17 SEP. 2024**  
**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL**  
**(CORRÈZE)**